

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2018**

Délibération n°

004

Revalorisation des tarifs cantine 2018/2019

L'an deux mille dix-huit, le 25 du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **André-Luc DUBOIS**, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 18 juin 2018, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : **André-Luc DUBOIS, Elisabeth LEMAIRE TOURBIER, Christelle K'MORVAN, Isabelle RANCON, Marie-France DUQUESNE, Richard MACIEJEWSKI, Sylvie PIGNON, Franck HARVENGT, Nadia LOYEZ, Frédéric SAUVAGE, André DELABY, Roselyne GALESNE, Eric PARSY, Jean QUEVERUE, .**

Absents :

Jacqueline WAUTERS

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
14	0	14

Monsieur **Frédéric SAUVAGE** est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas été augmentés depuis le 1er janvier 2015.

Or, il est normal de les actualiser en fonction notamment de l'évolution du coût de la vie.

Il convient donc de délibérer sur le niveau de ces tarifs à compter de l'année scolaire 2018/2019.

Q.F.	0 à 369	370 à 500	501 à 602	603 à 703	704 à 804	804 et + et Extérieurs
Primaires	2.60 €	2.70 €	2.80 €	2.90 €	3.00 €	3.10 €
Maternelles	2.40 €	2.50 €	2.60 €	2.70 €	2.80 €	2.90 €

Ces tarifs seront applicables au 1er septembre 2018.

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	1
Abstention	

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, les membres présents,
Pour Copie Conforme,

Le Maire,

André-Luc DUBOIS

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.